



# CATALOGUE DE FORMATIONS

**mai-juin 2023**



Accréditation  
N° 5-0616  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

---

## ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

**Organisme Mixte de Gestion Agréé** | **Organisme de Formations Certifié Qualiopi**

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | [araplav@araplav.org](mailto:araplav@araplav.org) | [www.araplav.org](http://www.araplav.org) | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

# SOMMAIRE

## Formations en présentiel

| THÈMES   | DATES      | HORAIRES               | PAGES |
|--|------------|------------------------|-------|
| <b>COMPTABILITÉ / GESTION BNC</b>  |            |                        |       |
| RÉUSSIR SON DÉBUT D'ACTIVITÉ EN BNC<br>Tarif : 200 € par stagiaire   | 21/06/2023 | 09h-12h<br>13h30-16h30 | 4     |
| TENIR SES REGISTRES COMPTABLES EN BNC<br><i>Niveau 1</i><br>Tarif : 100 € par stagiaire<br>Inclus dans la cotisation ARAPL | 08/06/2023 | 09h-12h                | 5     |

|  |            |         |   |
|--|------------|---------|---|
| <b>FISCALITÉ / OBLIGATIONS DÉCLARATIVES BNC</b>  |            |         |   |
| LA CESSATION D'ACTIVITÉ EN BNC<br>Tarif : 100 € par stagiaire<br>Inclus dans la cotisation ARAPL | 01/06/2023 | 09h-12h | 6 |

|   |            |         |   |
|---|------------|---------|---|
| <b>FISCALITÉ / COMPTABILITÉ / GESTION B.I.C</b>                     |            |         |   |
| LOUEURS EN MEUBLÉ NON-PROFESSIONNELS<br>Tarif : 100 € par stagiaire | 15/06/2023 | 09h-12h | 7 |

Factures exonérées de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.

### ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de Formations Certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | [araplav@araplav.org](mailto:araplav@araplav.org) | [www.araplav.org](http://www.araplav.org) | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

**L'AUDIENCE :**

- L'audience est restreinte, nous acceptons en moyenne entre 5 et 20 participants par session de formation. Les besoins et le niveau du stagiaire sont préalablement évalués.

**NOS FORMATEURS :**

- Nos formateurs sont rigoureusement sélectionnés. Il s'agit de professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique et exerçant dans le même domaine d'activité, ce qui leur permet une approche pratique des sujets traités.

**MÉTHODES MOBILISÉES :**

- La pédagogie est active et participative.
- Les formateurs apporteront les informations théoriques nécessaires (support papier, powerpoint en rétroprojection, tableau blanc) et une approche pratique permettant un changement dans le type d'exercice tout au long de la formation pour une meilleure compréhension du sujet.
- Un test d'évaluation sera réalisé à l'issue de la session afin de valider l'apprentissage et s'assurer que les connaissances sont considérées comme acquises par le stagiaire.
- Un questionnaire d'évaluation sera systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils feront l'objet d'une analyse attentive qui permettra à l'ARAPL d'améliorer en permanence la qualité des formations dispensées.
- Une « Attestation de Formation » vous sera adressée dans les jours suivants la formation.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

Vous pouvez vous inscrire à l'une de nos sessions de formation dans la limite des places disponibles. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir adresser un courriel à :

- [audrey.laurent@araplav.org](mailto:audrey.laurent@araplav.org)

en précisant **obligatoirement** :

- Le ou les thèmes sollicités,
- Le **Prénom, Nom** et adresse **courriel** de chaque participant,
- Le Nom de l'**employeur** ou cabinet d'expertise-comptable (*si concerné*).

*Dans le cas où il y aurait moins de 5 stagiaires inscrits à J-5, l'ARAPL se réserve le droit d'annuler la formation, et chaque stagiaire sera prévenu dans ce délai.*

**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**

Nous vous confirmerons votre inscription dans un délai de :

- une à deux semaines en fonction de nos agendas respectifs et du temps de traitement de votre dossier (envoi, réception puis lecture du questionnaire préalable à la formation et échanges éventuels, permettant la validation des prérequis et une personnalisation de l'apprentissage).

La validation de votre inscription se fera :

- après l'envoi et la réception de la « convention de formation » signée.
- nous adresserons ensuite à chaque stagiaire, une convocation accompagnée du règlement intérieur formations et du questionnaire d'évaluation de fin de formation.

Quelques jours après la formation, nous vous adresserons :

- la facture à régler dans les plus brefs délais, (*sauf si formation incluse dans la cotisation ARAPL*)
- une Attestation de Formation pour chaque stagiaire présent,
- un questionnaire d'évaluation employeur (*si concerné*).

- Si vous êtes porteur d'un handicap, n'hésitez pas à nous contacter.

*Les données collectées sont strictement utilisées dans le cadre de la gestion de vos demandes d'inscriptions et de suivi en formation.*

*L'ARAPL s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du stagiaire, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude, exercice des droits de la défense, etc ...).*

**ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse**

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de Formations Certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | [araplav@araplav.org](mailto:araplav@araplav.org) | [www.araplav.org](http://www.araplav.org) | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

## RÉUSSIR SON DÉBUT D'ACTIVITÉ EN BNC

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Étudiant, projet en cours, création en cours, Auto ou Micro-Entreprise, entreprise relevant du régime de la déclaration contrôlée.

### PRÉREQUIS :

- Projet de création ou activité BNC récente.

### DATE, HORAIRES, DURÉE ET LIEU :

- Mercredi 21 Juin 2023
- 09h-12h & 13h30-16h30
- 6 heures
- ARAPL Aix & Vaucluse | Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | 13100 Aix-en-Provence

### FORMATEUR :

- Philippe GAMBIE, collaborateur de l'ARAPL.

### OBJECTIFS :

- Connaître et maîtriser les principales règles comptables, fiscales et sociales en vue de son installation en Profession Libérale.

### PROGRAMME DE LA FORMATION :

1. Adhésion à un OMGA.
2. Définition des BNC.
3. Règles fiscales applicables aux BNC.
4. Structures juridiques possibles.
5. La comptabilité des BNC.
6. Points techniques.
7. Charges sociales et fiscales.
8. Budget de trésorerie et taux de facturation.
9. La finalité : la déclaration contrôlée
10. La TVA.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION :

- D'une manière générale, l'apprentissage se fera à partir de cas concrets, spécialement adaptés à la vie professionnelle et aux objectifs du stagiaire.  
Support pédagogique pour chaque stagiaire, aides visuelles (*rétroprojection-tableau blanc*), cas pratiques ou mise en situation.
- Sanction de la formation : Attestation de Formation.

### CONDITIONS TARIFAIRES :

200 € TTC par stagiaire

Possibilité de financement selon les critères de prise en charge de chaque Opérateur de Compétences (OPCO).

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Inscriptions possibles dans un délais de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscriptions possibles dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

■ [audrey.laurent@araplav.org](mailto:audrey.laurent@araplav.org)

- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP :

- Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

SATISFACTION DES STAGIAIRES AYANT PARTICIPÉ À LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION : ●●●●●

### ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de Formations Certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | [araplav@araplav.org](mailto:araplav@araplav.org) | [www.araplav.org](http://www.araplav.org) | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

## TENIR SES REGISTRES COMPTABLES EN BNC

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Tout Professionnel Libéral débutant en comptabilité BNC ou toute personne qui l'assiste dans la tenue de sa comptabilité.

### PRÉREQUIS :

- Aucun.

### DATE, HORAIRES, DURÉE ET LIEU :

- Jeudi 08 Juin 2023
- 09h-12h
- 3 heures
- ARAPL Aix & Vaucluse | Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | 13100 Aix-en-Provence

### FORMATEUR :

- Philippe GAMBIE, collaborateur de l'ARAPL.

### OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances indispensables à la tenue de la comptabilité recettes/dépenses, des Professions Libérales.

### PROGRAMME DE LA FORMATION :

1. Principes généraux comptables.  
Système de comptabilisation, TVA.
2. Tenue du registre des Immobilisations.
3. Tenue du Livre Journal (Grand-Livre).  
Nomenclature comptable, mentions obligatoires,  
Dépenses forfaitaires / mixtes.
4. Contrôle des écritures.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION :

- D'une manière générale, l'apprentissage se fera à partir de cas concrets, spécialement adaptés à la vie professionnelle et aux objectifs du stagiaire.  
Support pédagogique pour chaque stagiaire, aides visuelles (*rétroprojection-tableau blanc*), cas pratiques ou mise en situation.
- Sanction de la formation : Attestation de Formation.

### CONDITIONS TARIFAIRES :

100 € TTC par stagiaire

Possibilité de financement selon les critères de prise en charge de chaque Opérateur de Compétences (OPCO).

30 € : adhérent ARAPL

Caution servant à valider l'inscription à la formation. Celle-ci sera restituée à l'issue de la formation ou encaissée en cas d'absence.

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Inscriptions possibles dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscriptions possibles dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

■ [audrey.laurent@araplav.org](mailto:audrey.laurent@araplav.org)

- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP :

- Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

SATISFACTION DES STAGIAIRES AYANT PARTICIPÉ À LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION : ●●●●●

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de Formations Certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | [araplav@araplav.org](mailto:araplav@araplav.org) | [www.araplav.org](http://www.araplav.org) | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

## LA CESSATION D'ACTIVITÉ EN BNC

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Professions Libérales ayant pour projet de cesser son activité ou de prendre sa retraite.

### PRÉREQUIS :

- Savoir tenir sa comptabilité et établir une déclaration n°2035 en mode recettes/dépenses.

### DATE, HORAIRES, DURÉE ET LIEU :

- Jeudi 01 juin 2023
- 09h-12h
- 3 heures
- ARAPL Aix & Vaucluse | Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | 13100 Aix-en-Provence

### FORMATEUR :

- Philippe GAMBIE, collaborateur de l'ARAPL.

### OBJECTIFS :

- Remplir la déclaration n°2035 en mode créances/dettes et selon les règles fiscales en vigueur.

### PROGRAMME DE LA FORMATION :

1. Définition et critères de la cessation d'une activité.
2. Mode de détermination du revenu.
3. Délais de dépôt des déclarations fiscales.
4. La TVA.
5. Les Immobilisations.
6. Les plus et moins-values.
7. Cotisations sociales.
8. Contribution économique territoriale.
9. Cumul emploi/retraite.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION :

- D'une manière générale, l'apprentissage se fera à partir de cas concrets, spécialement adaptés à la vie professionnelle et aux objectifs du stagiaire.  
Support pédagogique pour chaque stagiaire, aides visuelles (*rétroprojection-tableau blanc*), cas pratiques ou mise en situation.
- Sanction de la formation : Attestation de Formation.

### CONDITIONS TARIFAIRES :

|   |  |
|---|--|
| 100 € TTC par stagiaire   | 30 € : adhérent ARAPL  |
| Possibilité de financement selon les critères de prise en charge de chaque Opérateur de Compétences (OPCO). | Caution servant à valider l'inscription à la formation. Celle-ci sera restituée à l'issue de la formation ou encaissée en cas d'absence. |

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Inscriptions possibles dans un délais de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscriptions possibles dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- [audrey.laurent@araplav.org](mailto:audrey.laurent@araplav.org)

- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP :

- Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

SATISFACTION DES STAGIAIRES AYANT PARTICIPÉ À LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION : ●●●●●

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de Formations Certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | [araplav@araplav.org](mailto:araplav@araplav.org) | [www.araplav.org](http://www.araplav.org) | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

## LOUEURS EN MEUBLÉ NON-PROFESSIONNELS

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Loueurs de meublés non-professionnels, Collaborateurs comptable, Experts-Comptables ou toute personne concernée professionnellement par ce régime.

### PRÉREQUIS :

- Aucun.

### DATE, HORAIRES, DURÉE ET LIEU :

- Jeudi 15 Juin 2023
- 09h-12h
- 3 heures
- ARAPL Aix & Vaucluse | Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | 13100 Aix-en-Provence

### FORMATEUR :

- Alexia MASSOT, Groupe OptionRéal.

### OBJECTIFS :

- Faire un tour d'horizon sur la location meublée non-professionnelle : ses caractéristiques fiscales, juridiques et comptables.

### PROGRAMME DE LA FORMATION :

1. Qu'est-ce que la location meublée ?
2. Le marché du meublé en France.
3. Quel en est l'intérêt fiscal ?
4. Quels sont les différents types de contrats ?
5. Quelles sont les taxes supportées dans le cadre de cette activité ?
6. Quelles sont les principales différences entre LMNP et LMP ?
7. Revente du bien loué et implications fiscales ?
8. Supports juridiques.
9. Location nue ou location meublée ?
10. Zoom sur l'investissement avec portage de TVA.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION :

- D'une manière générale, l'apprentissage se fera à partir de cas concrets, spécialement adaptés à la vie professionnelle et aux objectifs du stagiaire.  
Support pédagogique pour chaque stagiaire, aides visuelles (*retroprojection-tableau blanc*), cas pratiques ou mise en situation.
- Sanction de la formation : Attestation de Formation.

### CONDITIONS TARIFAIRES :

100 € TTC par stagiaire

Possibilité de financement selon les critères de prise en charge de chaque Opérateur de Compétences (OPCO).

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Inscriptions possibles dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscriptions possibles dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- [audrey.laurent@araplav.org](mailto:audrey.laurent@araplav.org)
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP :

- Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

**NOUVEAU THÈME**

### ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de Formations Certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | [araplav@araplav.org](mailto:araplav@araplav.org) | [www.araplav.org](http://www.araplav.org) | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866